

# Session annuelle du Conseil d'administration Rome, 13–17 juin 2016

Distribution: générale Point 6 de l'ordre du jour

Date: 13 mai 2016 WFP/EB.A/2016/6-D/1/Rev.2

Original: anglais Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org)..

# Rapport annuel du Comité d'audit

# Projet de décision\*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2016/6-D/1/Rev.2).

# À l'attention du Conseil d'administration

Le Comité d'audit du PAM a le plaisir de présenter son rapport annuel au Conseil d'administration pour examen, conformément à son mandat<sup>1</sup> adopté à la deuxième session ordinaire de 2011.

Ce rapport a pour objet de récapituler l'essentiel des activités menées par le Comité d'audit et des opinions formulées par celui-ci au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, date à laquelle les états financiers annuels, qui sont l'une des principales priorités du Comité d'audit, ont été définitivement arrêtés. On trouvera des informations plus détaillées dans les comptes rendus des réunions du Comité d'audit, dans l'annexe de ces comptes rendus où figurent les points appelant des mesures concrètes, ainsi que dans les résumés des débats tenus avec le Bureau du Conseil d'administration du PAM.

Le Comité se tient prêt à examiner ce rapport et tout autre aspect de son travail avec le Conseil.

James Rose

Président

31 mars 2016

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mandat du Comité d'audit du PAM.

#### Résumé

Le Comité d'audit a pu mettre en œuvre son plan de travail conformément aux dispositions de son mandat, avec la collaboration pleine et entière de la Directrice exécutive et de l'équipe de direction. Concernant les états financiers de mars 2016, aucune défaillance de contrôle interne et aucune inexactitude significatives n'ont été portées à l'attention du Comité. Celui-ci s'est appuyé sur les assurances et les présentations de la direction, du Bureau de l'Inspecteur général et du Commissaire aux comptes.

Le Comité d'audit a constaté avec satisfaction que les modifications apportées par la direction à l'administration du système de justice interne avaient été menées à bien, et que le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau des services juridiques et la Division des ressources humaines avaient collaboré pour instaurer un système viable.

De manière générale, les procédures de gestion des risques et de contrôle interne reposent sur une base solide et continuent de s'améliorer. La direction est résolue à continuer d'aller de l'avant et à modifier les contrôles en fonction de l'évolution des procédures du PAM.

Le Comité d'audit a passé en revue plusieurs présentations concernant le nouveau cadre de financement et l'approche de la planification stratégique par pays. Il ne doute pas du bien-fondé des arguments stratégiques à l'appui de ces changements et continuera de suivre les activités de gestion du changement nécessaires à la mise en application de ces stratégies.

#### Introduction et rôle du Comité d'audit

#### Mandat

- 1. Le mandat du Comité d'audit (ci-après le "Comité") a été adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011. Le règlement intérieur du Comité, joint à l'annexe I du présent document, précise le cadre de ses activités.
- 2. Le Comité est notamment chargé de donner des avis au Conseil et au Directeur exécutif dans les domaines suivants:
  - > audit interne;
  - gestion des risques et contrôles internes;
  - > états financiers;
  - comptabilité;
  - audit externe;
  - > valeurs et éthique; et
  - allégations d'irrégularités.

Le Comité a structuré le présent rapport en conséquence.

# Composition du Comité d'audit

- 3. On trouvera la liste des membres actuels du Comité à l'annexe II. Cette composition reflète l'équilibre entre les sexes et les régions préconisé par le Conseil.
- 4. Trois nouveaux membres, Mme Elaine June Cheung, M. Omkar Goswami et M. Suresh Kana ont participé aux réunions du Comité en décembre 2015 et en mars 2016. À la réunion de décembre 2015, M. James A. Rose a été élu Président du Comité.

#### Activités du Comité d'audit

5. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Il présente une vue d'ensemble des activités du Comité et souligne les questions sur lesquelles le Conseil et la Directrice exécutive devraient se pencher.

- 6. Le Comité s'est réuni trois fois durant cette période en juin 2015, décembre 2015 et mars 2016. Des conférences téléphoniques ont eu lieu entre les membres et/ou le Président du Comité et l'Inspecteur général et la direction du PAM pour aborder des questions que le Comité devait examiner entre les réunions formelles.
- 7. La Directrice exécutive, les sous-directeurs exécutifs concernés, le Chef de cabinet, l'Inspecteur général et leurs collaborateurs assistent généralement aux réunions du Comité.
- 8. Le premier et le dernier jour de chaque réunion, le Comité tient des séances à huis clos (en présence de ses seuls membres), généralement avec la Directrice exécutive du PAM. Ces séances portent principalement sur des questions stratégiques et permettent au Comité de mieux appréhender les priorités et les besoins du PAM. Elles sont par ailleurs l'occasion de faire part à la Directrice exécutive des préoccupations du Comité et de porter à son attention des questions sur lesquelles il lui faut se pencher de toute urgence.
- 9. Les réunions du Comité avec le Bureau du Conseil d'administration sont extrêmement utiles car elles lui permettent de rester en contact avec le Conseil, le Bureau lui présentant une vue d'ensemble des opinions et des priorités des États membres du PAM.
- 10. Lors de sa réunion de mars 2016, le Comité a approuvé une version actualisée de son règlement intérieur comprenant de nouvelles dispositions sur l'approbation des comptes rendus et le plan de travail du Comité.
- 11. Les visites sur le terrain sont indispensables pour permettre aux membres du Comité de mieux comprendre les opérations du PAM. Elles sont planifiées en consultation avec le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources, le Bureau du Conseil d'administration, le Secrétariat du Conseil et les directeurs des bureaux de pays, les dépenses étant imputées au budget du Comité.
- 12. Le Comité note avec satisfaction qu'une visite sur le terrain a été effectuée en 2015: en avril 2015, Mme Kholeka Mzondeki, membre du Comité, a visité les bureaux du PAM à Kinshasa et à Goma, en République démocratique du Congo. Elle s'est entretenue avec le Directeur de pays et le Directeur adjoint, le fonctionnaire principal chargé des finances et les responsables des programmes; leurs discussions ont porté plus particulièrement sur les procédures de déclaration d'une situation d'urgence, l'identification des bénéficiaires, les activités d'alimentation axées sur la nutrition, les activités Vivres-contre-travail et les programmes de transferts de type monétaire. Au cours de son séjour, Mme Mzondeki a présenté au personnel du PAM un exposé sur le rôle du Comité d'audit.
- 13. Le Comité est résolu à poursuivre ses visites sur le terrain en maintenant le coût de ses déplacements au niveau le plus bas possible. Il est prévu que Mme Irena Petruškevičienė effectue une visite de terrain fin mai/début juin 2016. Elle observera les opérations réalisées par le PAM au Liban et en Jordanie pour venir en aide aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil. Cette visite, axée sur les transferts de type monétaire, permettra au Comité de mieux comprendre cette modalité.
- 14. Partout dans le monde, les comités d'audit ne cessent d'évoluer pour aider la direction et les organes directeurs à faire face à la grande variété des questions liées à la gouvernance, aux risques, au respect des obligations, à l'éthique et au contrôle, qui ont une incidence sur les objectifs d'une organisation. Le Comité remercie la Directrice exécutive, son équipe ainsi que le Bureau du Conseil d'administration pour l'assistance qu'ils lui apportent dans l'exercice de ses fonctions.

## Audit interne et enquêtes

- 15. Le Comité a accueilli avec intérêt la stratégie d'audit interne du PAM pour 2016-2018, qui porte sur les principales procédures opératoires et apporte des précisions sur les liens entre l'audit interne et les activités d'atténuation des risques.
- 16. Le Bureau de l'Inspecteur général a bien suivi le programme de l'audit convenu pour 2015-2016. Les reports éventuels d'audits ont tous été parfaitement justifiés.

- 17. À sa réunion de décembre 2015, le Comité a discuté du programme d'audit interne pour 2016 et s'est félicité de l'approche adoptée, axée sur les risques plutôt que sur une démarche cyclique. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction la confirmation donnée par l'Inspecteur général que les 19 audits programmés pour 2016 seraient suffisants pour formuler une assurance négative sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles en vigueur au PAM.
- 18. Le Comité a noté avec satisfaction que la proportion de recommandations issues des audits internes acceptées par la direction du PAM est demeurée forte, et que l'application des recommandations à risque élevé restées en suspens fait l'objet d'un suivi.
- 19. Le rôle de la fonction d'audit interne du PAM a été évalué au moyen du Modèle de maturité de l'audit interne conçu pour le secteur public, établi par la Fondation pour la recherche de l'Institut des auditeurs internes. Les membres du Comité ont noté avec satisfaction que l'audit avait atteint le niveau 4 de maturité géré (sur un total de cinq).
- 20. Le Comité a relevé avec satisfaction l'initiative prise par l'Inspecteur général de faire évaluer par un organisme extérieur l'activité d'audit interne du PAM afin d'établir si elle était bien conforme à la définition de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, ainsi qu'au code de déontologie et aux normes que celui-ci a publiés.
- 21. Le Comité approuve la priorité donnée par l'Inspecteur général aux risques de fraude et de corruption. Les membres du Comité ont pris note de la politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1\*) et du nouveau dispositif concernant les sanctions susceptibles d'être prises à l'encontre des fournisseurs, lequel a fait l'objet de plusieurs circulaires de la Directrice exécutive publiées au cours du dernier trimestre de 2015.
- 22. Le Comité a constaté qu'en dépit des efforts consentis sans relâche pour recruter davantage d'administrateurs, le Bureau de l'Inspecteur général comptait encore beaucoup de postes vacants. À la longue, le bon fonctionnement du Bureau pourrait se ressentir de cette situation.
- 23. Le Comité a reçu le Rapport annuel de l'Inspecteur général après sa réunion de mars 2016, et a noté qu'il s'inscrivait dans le prolongement des rapports précédents et correspondait aux présentations qui lui en avaient été faites. À l'avenir, le Comité espère recevoir ce rapport avant sa réunion de mars.

## Gestion des risques et contrôles internes

- 24. Le Comité a pris note des mesures que prenait le PAM pour améliorer sa gestion globale des risques et ses contrôles internes. Le Comité a reconnu qu'une organisation mondiale de l'envergure du PAM devait absolument pouvoir compter sur un programme efficace de gestion globale des risques et un système solide de contrôles internes. Le PAM devait recenser, évaluer et atténuer les risques stratégiques, opérationnels et financiers ainsi que les risques de non-conformité susceptibles d'avoir un impact sur ses objectifs, ses biens et son personnel. Cela étant, le Comité a admis qu'aucun programme de gestion globale des risques ou de contrôles internes, aussi bien conçu et appliqué fut-il, ne pouvait mettre totalement à l'abri du risque ou empêcher qu'un événement préjudiciable ne survienne.
- 25. Pour mener à bien son travail en matière de gestion globale des risques et de contrôles internes, le PAM s'appuie principalement sur les activités suivantes:
  - a) le travail mené par le Service de la gestion des risques opérationnels, qui détermine les risques auxquels peut être exposée une unité administrative – bureau de pays, bureau régional ou division au Siège – ou les risques encourus par l'organisation dans son ensemble, notamment dans des situations d'urgence;
  - b) les déclarations détaillées garantissant l'efficacité des contrôles internes, qui pour 2015, ont été certifiées et signées par 136 gestionnaires du PAM, dont le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs de tous les bureaux du PAM et les directeurs de division au Siège, soit un taux de respect des procédures de 100 pour cent (les déclarations de 2015 étaient plus détaillées que les années précédentes et elles ont toutes été examinées par au moins un supérieur hiérarchique);

- c) les audits internes menés à bien par le Bureau de l'Inspecteur général pour fournir des assurances sur la gouvernance, les politiques, les risques, les ressources et les questions opérationnelles et redditionnelles moyennant des activités de contrôle indépendantes et objectives.
- 26. Le Comité a observé que chaque bureau du PAM est censé tenir à jour un registre des risques. Les principaux risques susceptibles d'avoir des répercussions préjudiciables sur la réalisation des objectifs institutionnels du PAM sont consignés dans le registre central des risques; celui-ci compte actuellement 14 risques majeurs, et précise pour chacun: i) la catégorie du risque; ii) le degré de probabilité que le risque se concrétise; iii) l'impact; iv) le niveau de risque; et v) le(s) référent(s).
- 27. Sur ces 14 risques, certains s'appliquent plus particulièrement au nouveau Plan stratégique, au processus de planification stratégique par pays, au nouvel examen du cadre de financement et au Cadre de résultats institutionnels. Ces risques sont les suivants:
- 28. Risques pesant sur la sécurité, la santé et la sûreté du personnel. Ces risques concernent plus particulièrement les situations d'urgence de niveau 3 telles que la situation d'urgence dans la région syrienne, ou celles en Iraq, au Soudan du Sud et au Yémen, en République centrafricaine et dans le nord du Nigéria.
- 29. Manque de capacités des partenaires susceptible de compromettre l'efficacité du PAM. Bien que le PAM ait bénéficié d'une collaboration fructueuse avec des partenaires compétents dans la plupart des opérations, les capacités de certains partenaires se sont parfois avérées insuffisantes, notamment dans le domaine en pleine expansion des transferts de type monétaire. Bien que la probabilité reste relativement faible, l'effet sur la réputation du PAM est considérable. Le Comité est d'avis qu'il convient de se pencher davantage sur cette question.
- 30. Manque de compétences pour de nouvelles initiatives, notamment les transferts de type monétaire. En 2015, les transferts de type monétaire ont représenté 27 pour cent du total des engagements de fonds. Cette proportion ne cesse d'augmenter, et compte tenu de l'évolution des préférences des donateurs, il est à prévoir qu'elle représente à l'avenir une part encore plus grande des contributions totales. Concevoir des programmes de transferts de type monétaire appropriés dans les pays, choisir les partenaires coopérants adaptés et mettre en œuvre des programmes de transfert souvent complexes tout en veillant à ce que les bénéficiaires ciblés reçoivent bien les prestations prévues, exige des compétences qui sont souvent très différentes de celles requises pour les distributions de vivres. Le Comité perçoit des risques potentiels dans ce domaine et a conseillé au PAM d'investir de manière à pouvoir compter sur des personnes dotées des compétences requises et d'exercer davantage de contrôles sur les programmes de transfert de type monétaire sans pour autant compromettre leur rapidité d'exécution ni leur efficacité.
- 31. Conjoncture financière difficile: L'ampleur des besoins à plus long terme des bénéficiaires désormais estimés à 8 milliards de dollars É.-U. par an ainsi que la concomitance de plusieurs situations d'urgence de niveau 3 peuvent mettre à rude épreuve la capacité des donateurs. Une telle situation exige de prendre diverses mesures plaider en faveur de financements qui soient souples, prévisibles et à long terme, affecter les ressources de manière transparente et démontrer clairement les résultats obtenus grâce aux financements des donateurs qui seront mises en œuvre grâce au nouveau cadre de financement axé sur les activités, aux initiatives de mobilisation locale de ressources et à la recherche de contributions auprès de donateurs non habituels.
- 32. Malgré les risques susmentionnés, le Comité a relevé que le PAM améliore constamment la qualité et le degré de précision de son registre des risques. Le Comité compte que le PAM apporte d'autres améliorations, notamment qu'il établisse une base de données détaillée et rapidement actualisable sur les problèmes liés aux risques.
- 33. Outre les déclarations des 136 hauts fonctionnaires du PAM, le Comité a examiné l'opinion de l'Inspecteur général, établie à la lumière des résultats des activités d'audit interne, d'inspection, d'enquête et d'assurance menées par son Bureau.
- 34. Le Bureau de l'Inspecteur général formule des assurances négatives. À cet égard, la principale conclusion qu'il a tirée de ses activités de contrôle en 2015 est satisfaisante puisqu'elle n'a relevé

aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

- a) En 2015, le Bureau de l'Inspecteur général s'est concentré sur trois thèmes:
  - i. Le rôle des services communs de logistique. Le Bureau de l'Inspecteur général a constaté que ces services reposent sur une structure saine et un environnement de contrôle solide, qui ont permis de proposer des solutions complexes au PAM et à ses partenaires; on peut citer pour exemple le succès de l'intervention d'urgence mise en place pour faire face à la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest.
  - ii. La gestion du budget opérationnel du PAM. Le Bureau de l'Inspecteur général a relevé que l'environnement de contrôle de la gestion du budget opérationnel s'était amélioré dans plusieurs régions et pour des opérations de niveaux 2 et 3, et il a proposé d'autres améliorations.
  - iii. Les transferts de type monétaire. Les opérations et les contrôles concernant ces transferts se sont améliorés en 2015 et les procédures opératoires ont commencé à faire leurs preuves. Cependant, des risques subsistent en ce qui concerne:
    - la capacité du PAM à collecter suffisamment de données pour démontrer la supériorité de ses plateformes de transferts de type monétaire et devenir le partenaire privilégié des donateurs dans ce domaine;
    - les décalages entre la conception du système, les procédures de contrôle normatif et la réalité des opérations sur le terrain;
    - les actes potentiels de fraude, d'allocation indue et de corruption liés aux transferts de type monétaire sur le terrain; et
    - les atteintes à la réputation du PAM découlant de ces risques, s'agissant notamment des opérations de niveau 3.
  - iv. Étant donné l'importance grandissante que revêtent les transferts de type monétaire dans le financement du PAM, le Bureau de l'Inspecteur général continuera en 2016 à se concentrer sur les risques qui y sont liés.
- 35. De manière générale, le Comité est d'avis que le PAM a donné l'importance qu'il fallait à la gestion des risques et aux activités de contrôle interne en 2015. Dans le prochain Plan stratégique, la gestion des risques et les activités de contrôle interne joueront un rôle encore plus important compte tenu du processus de planification stratégique par pays, du nouveau cadre de financement et des changements de comptabilité intervenus pour mettre en œuvre des procédures plus détaillées de chiffrage des coûts et de saisie des données par activité.

## Contrôle de la trésorerie et des placements

- 36. Le Comité a reçu des informations concernant la performance du portefeuille de placements à court terme du PAM, lesquelles figurent dans le rapport annuel de 2015 sur la gestion des placements du PAM. Après examen des directives et restrictions à observer en matière de placements et des profils de risque de ces placements, le Comité est en mesure d'indiquer que ces éléments paraissent satisfaisants.
- 37. Le Comité a noté que le PAM utilise diverses méthodes pour les opérations de change et pour se prémunir en cas de fluctuation, en se fondant sur ses pratiques prudentes de gestion des risques. Il faut continuer de surveiller les pratiques actuelles pour s'assurer qu'elles sont conformes aux politiques du PAM et à son degré de tolérance au risque.

#### États financiers

38. Compte tenu des informations mises à sa disposition lors de sa réunion de mars 2016 concernant la préparation des états financiers annuels et de leur audit par le Commissaire aux comptes, le Comité a jugé que la direction du PAM et le Commissaire aux comptes pouvaient en arrêter la version définitive. Aucun problème empêchant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives n'a été signalé au Comité.

#### Comptabilité

- 39. Le Commissaire aux comptes a assuré au Comité que les états financiers avaient été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et que le PAM n'avait apporté aucune modification à l'application de ces normes, car aucune nouvelle norme IPSAS ni directive en vue de la mise en œuvre de pratiques recommandées n'était entrée en vigueur en 2015.
- 40. Le Comité a noté avec satisfaction que le PAM continuait de suivre l'évolution des normes IPSAS en participant à l'équipe spéciale des Nations Unies sur les normes IPSAS.

#### Audit externe

- 41. Pour la sixième et dernière année de son contrat avec le PAM, le Vérificateur général des comptes de l'Inde a réalisé l'audit externe des fonctions du PAM. Le Comité a examiné cet audit et s'est forgé une opinion sur la fiabilité des comptes annuels du PAM. Sur la base des informations présentées, il approuve le projet d'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes.
- 42. Le mandat du Vérificateur général des comptes de l'Inde en tant que Commissaire aux comptes du PAM s'est achevé avec l'audit des États financiers de 2015. Le prochain Commissaire aux comptes du PAM sera le Vérificateur général des comptes de la France. M. Rose, Président du Comité d'audit, a représenté le Comité durant le processus de sélection et a appuyé le Bureau du Conseil d'administration. Le Comité d'audit remercie le Vérificateur général des comptes de l'Inde pour les services rendus au cours des six années écoulées et attend avec intérêt de collaborer avec le Vérificateur général des comptes de la France.
- 43. Le Commissaire aux comptes achève actuellement les rapports d'audit opérationnel sur le Service du transport aérien et les programmes d'alimentation scolaire du PAM. Ces rapports seront soumis au Conseil à sa session annuelle de 2016.

## Valeurs et éthique

- 44. Le Comité n'a relevé aucune préoccupation concernant les valeurs ou l'éthique du PAM.
- 45. En décembre 2015, conformément à l'article 17 du mandat du Comité, tous les membres du Comité ont présenté au Président du Conseil une déclaration d'indépendance et un état de leurs intérêts financiers annuels signés.

## Allégations d'irrégularités

- 46. Le Comité a constaté une amélioration des procédures de rapports disciplinaires, qui offrent une plus grande transparence quant à la nature des cas, aux résultats des enquêtes et à leur réalisation en temps voulu.
- 47. Le Comité d'audit a recommandé d'établir un système centralisé pour gérer les cas d'allégations et a encouragé le Bureau de l'Inspecteur général à collaborer avec le Bureau des services juridiques, le Bureau de la déontologie et la Division des ressources humaines.
- 48. Le Comité considère que l'augmentation du nombre de cas témoigne d'une plus grande fiabilité et efficacité des procédures disciplinaires et, en conséquence, d'une volonté accrue à l'intérieur de l'organisation de signaler les cas d'irrégularités et de les examiner.

## Perspectives et indications supplémentaires

49. Lors de plusieurs réunions, le Comité a discuté du cadre de financement actualisé et des plans stratégiques de pays. Il est satisfait du passage aux plans stratégiques de pays et de l'amélioration apportée aux méthodes d'établissement des rapports sur le cadre de financement. Comme l'indique son plan de travail, le Comité suivra leur évolution.

#### ANNEXE I

# Règlement intérieur du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial

Pouvoirs: article 27 du mandat du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial (ci-après le "Comité"), tel qu'approuvé par le Conseil d'administration le 15 novembre 2011.

Conformément au présent mandat, le Comité d'audit peut établir son propre règlement intérieur afin d'aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Le règlement intérieur du Comité d'audit est communiqué au Conseil d'administration et au Directeur exécutif pour information.

## Article 1: Élaboration et examen des articles du règlement intérieur et consultations y afférentes

- 1.1 Le Comité d'audit détermine si un article du règlement intérieur est nécessaire, le rédige le cas échéant, et le transmet au Conseil d'administration et au Directeur exécutif pour consultation.
- 1.2 Le règlement intérieur est limité au minimum nécessaire.
- 1.3 Les consultations portent sur l'examen des interrogations quant à la compatibilité de l'article en question avec le mandat ainsi que la façon dont cet article contribue dans le souci de l'efficience et l'efficacité à la mission du PAM et au rôle du Comité d'audit, de manière à renforcer les procédures du PAM en matière de gouvernance, de risque, de contrôle et de conformité. Comme l'indique le mandat, il s'agit notamment "d'assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne, des fonctions de gestion des risques, d'audit et de contrôle et des procédures de gouvernance" du PAM. Sauf circonstances exceptionnelles, la période de consultation dure au moins un mois.
- 1.4 À l'issue de cette période, le Comité d'audit peut adopter officiellement l'article avec toutes les modifications jugées appropriées à la prochaine réunion ordinaire programmée.
- 1.5 Tous les ans, le secrétariat du Comité d'audit inscrit à l'ordre du jour un examen de tous les articles de son règlement intérieur en plus du mandat pour s'assurer qu'ils restent pertinents et en adéquation avec les besoins du PAM et du Comité.

#### Article 2: Nomination du président

- 2.1 Pour garantir son indépendance, le Comité d'audit s'attache à ce que sa présidence soit assurée en permanence, de manière à ce que le président puisse organiser ses travaux et s'exprimer en son nom. Les membres du Comité reconnaissent qu'en l'absence d'un président, l'indépendance du Comité et sa capacité de fonctionner sont affaiblies.
- 2.2 Le président est sélectionné conformément à l'article 23 du mandat.
- 2.3 En cas de vacance du président survenant entre deux réunions en raison de la démission du membre qui assure la présidence ou de l'expiration de son mandat, un président par intérim est désigné par les autres membres du Comité et fait fonction de président jusqu'à ce que le Comité se réunisse et choisisse un nouveau président.
- 2.4 Si le président n'est pas en mesure d'assister aux réunions demandées avec la direction ou le Bureau du Conseil d'administration, ou à d'autres manifestations officielles, il doit, en concertation avec les membres du Comité, désigner l'un d'eux pour représenter le Comité à sa place et avec les mêmes prérogatives que lui.

## Article 3: Observation des opérations du PAM

- 3.1 Le Comité d'audit est convaincu que, pour assurer leurs fonctions au mieux, ses membres doivent observer les opérations du PAM en dehors des réunions formelles du Comité, conformément aux pouvoirs conférés à l'article 4 du mandat.
  - 4) Le Comité d'audit dispose des pouvoirs nécessaires pour exercer ses responsabilités, y compris en ce qui concerne l'accès aux informations, aux archives, aux installations et au personnel du PAM.
- 3.2 Le but des missions d'observation est d'étayer les commentaires et les conclusions du Comité d'audit concernant les procédures du PAM en matière de gouvernance, de risque, de contrôle et de conformité.
- 3.3 L'observation peut prendre diverses formes: visites de bureaux régionaux ou de bureaux de pays du PAM, visites de bureaux de partenaires ou de sites d'opérations, présence à des réunions du personnel du PAM et à des consultations, accompagnement d'auditeurs internes lors de leurs missions, ou présence à d'autres manifestations ou activités concernant la réalisation de l'objectif des missions d'observation.
- 3.4 Les éléments à prendre en considération pour déterminer l'opportunité d'une mission d'observation sont notamment les suivants, sans que cette liste soit limitative:
  - l'impact sur les opérations du PAM, y compris, mais sans s'y limiter, la capacité à prendre en charge les membres du Comité sur le terrain ou sur des lieux de réunion, les répercussions que leur présence est susceptible d'entraîner sur un dialogue normal et ouvert entre membres du personnel et la capacité à coordonner les aspects logistiques et le transport;
  - la sûreté et la sécurité des membres du Comité;
  - les besoins en matière de soins de santé, les restrictions sanitaires et les vaccinations;
  - les besoins linguistiques;
  - l'identification, au PAM ou chez le partenaire, du responsable qui accueillera la mission d'observation, et la concertation avec la personne en question;
  - le coût global des activités d'observation, y compris les dépenses de transport, de subsistance et d'appui;
  - la représentativité géographique et opérationnelle du site à visiter par rapport à l'ensemble des opérations du PAM;
  - les nouveaux programmes et les nouvelles initiatives du PAM;
  - les domaines d'intérêt prioritaires des membres du Comité d'audit, tels que les systèmes technologiques, les ressources humaines, les achats, la logistique, les opérations des partenaires, etc.;
  - les audits ou les évaluations récentes ou en cours, ou les autres activités de contrôle du bureau ou du programme;
  - les informations que le Comité d'audit espère retirer pour étayer ses recommandations et son rapport annuel;
  - le nombre et le calendrier des missions d'observation au cours d'une année donnée.
- 3.5 Les missions d'observation nécessitent l'approbation du Directeur exécutif, d'une personne désignée par lui ou du Bureau du Conseil d'administration.
- 3.6 Le choix et la programmation des missions d'observation se font en concertation avec le Directeur exécutif ou la personne qu'il a désignée.

- 3.7 Le secrétariat du Comité d'audit fait en sorte qu'à l'issue de toute mission d'observation, un examen des faits observés soit inscrit à l'ordre du jour du Comité. Le Comité examine les informations relevées durant la mission d'observation ainsi que les enseignements tirés au sujet de l'efficacité et de l'efficience de la mission d'observation. Ces informations sont utilisées pour:
  - mieux cerner les points à ajouter à l'ordre du jour du Comité d'audit et éclairer les recommandations et le rapport annuel de celui-ci;
  - apporter des éléments concernant la nature, la programmation, l'efficience et l'efficacité d'observations futures.
- 3.8 Le Comité d'audit note les principaux éléments relevés lors de toutes ses missions d'observation dans le rapport annuel qu'il présente au Conseil d'administration.

## Article 4: Déclaration d'indépendance et état des intérêts financiers

- 4.1 Le secrétariat du Comité d'audit veille à ce que tous les membres du Comité d'audit soient invités tous les ans à déclarer par écrit leur indépendance, leurs intérêts financiers et leur adhésion aux règles de confidentialité conformément aux articles suivants du mandat du Comité:
  - Le rôle du Comité d'audit étant de fournir des avis objectifs, ses membres veillent à rester indépendants du Secrétariat du PAM et du Conseil d'administration, et évitent toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts réel ou supposé.
  - 17) Les membres du Comité d'audit signent tous les ans une déclaration d'indépendance et un état de leurs intérêts financiers qu'ils soumettent au Président du Conseil d'administration selon une procédure établie par le Comité d'audit dans son règlement intérieur.
  - Tous les documents et informations confidentiels soumis au Comité d'audit ou obtenus par ce dernier restent confidentiels à moins qu'il n'en soit décidé autrement. Les membres du Comité d'audit acceptent cette obligation par écrit au moment de leur nomination.
- 4.2 Cette déclaration, établie conformément au texte joint à l'appendice A du règlement intérieur du Comité d'audit, est collectée par le secrétariat du Comité et soumise au Président du Conseil d'administration, et une copie est transmise au Sous-Directeur exécutif chargé du Département des partenariats, de la gouvernance et de l'action de sensibilisation.

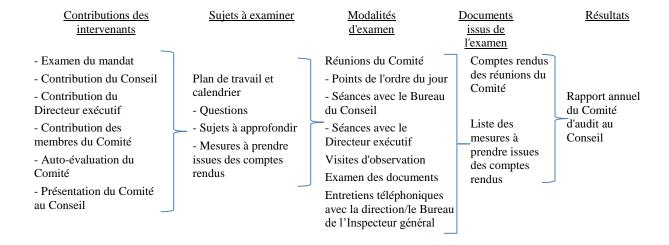
### Article 5: Approbation des comptes rendus

- 5.1 Le mandat du Comité d'audit précise que les réunions du Comité ne peuvent avoir lieu à distance que dans des cas exceptionnels. (voir le paragraphe 26).
- 5.2 Afin d'accélérer la distribution des comptes rendus officiels du Comité d'audit avant la réunion suivante du Comité, il convient d'établir une procédure permettant d'approuver formellement les comptes rendus en dehors des réunions auxquelles les membres participent en personne; en l'absence d'une telle procédure, les comptes rendus ne peuvent être adoptés formellement qu'à la réunion suivante.
- 5.3 En conséquence, en application des dispositions du paragraphe 26 du mandat du Comité qui stipulent que, sous réserve de l'approbation du Président du Conseil d'administration et du Directeur exécutif du PAM, les réunions peuvent avoir lieu à distance, et des dispositions du paragraphe 27 prévoyant que le Comité d'audit peut établir son propre règlement intérieur, le Comité peut demander au Secrétariat du Conseil d'administration de transmettre la version finale des comptes rendus aux membres du Comité par courrier électronique en les invitant à lui faire parvenir leur vote d'approbation par courrier électronique. Conformément aux dispositions du paragraphe 28 du mandat du Comité, les comptes rendus sont approuvés à la majorité des membres ayant participé aux réunions faisant l'objet des comptes rendus.

#### Article 6: Plan de travail du Comité d'audit

- 6.1 Conformément aux souhaits du Bureau du Conseil d'administration, le Comité d'audit suit un plan de travail établi avec l'assistance du Secrétariat du Conseil.
- 6.2 Le Plan de travail comprend trois documents complémentaires:
  - Un plan de travail du Comité d'audit établi en fonction de son mandat ainsi que des sujets intéressant le Comité et s'inscrivant dans le cadre des obligations stipulées dans son mandat;
  - Une liste de mesures à prendre figurant en annexe des comptes rendus de réunion du Comité d'audit;
  - Le rapport annuel du Comité d'audit présenté au Conseil d'administration.
- 6.3 Le Comité d'audit élabore son plan de travail à partir des contributions de différentes parties prenantes, établit un ordre du jour rationnel pour ses réunions et apporte sa contribution au Conseil d'administration; à cet effet, il procède comme suit:

### Plan de travail du Comité d'audit



Date:

# APPENDICE A du règlement intérieur du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial Déclaration d'indépendance et état des intérêts financiers

Article 17 du mandat du Comité d'audit: Les membres du Comité d'audit signent tous les ans une déclaration d'indépendance et un état de leurs intérêts financiers qu'ils soumettent au Président du Conseil d'administration selon une procédure établie par le Comité d'audit dans son règlement intérieur.

Je soussigné, membre du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial, déclare que, à ma connaissance:
<ul> <li>Je n'occupe pas de fonctions au sein de sociétés entretenant une relation commerciale avec le PAM.</li> </ul>
<ul> <li>Je ne participe pas, et n'entends pas participer, à des activités qui pourraient compromettre, ou sembler compromettre, mon indépendance dans l'exercice de mes fonctions en qualité de membre du Comité d'audit.</li> </ul>
• Je n'ai pas d'intérêt financier qui pourrait compromettre, ou sembler compromettre, mon indépendance dans l'exercice de mes fonctions en qualité de membre du Comité d'audit.
<ul> <li>Je confirme que je reconnais avoir la responsabilité de préserver, dans toute la mesure de mes possibilités, la confidentialité des documents qui me sont communiqués dans le cadre de mon activité au sein du Comité d'audit.</li> </ul>
<ul> <li>J'exerce mes fonctions à titre personnel et ne demande ni n'accepte d'instructions eu égard à mon activité au sein du Comité d'audit de la part de toute instance ou de toute autre autorité faisant partie du PAM ou extérieure à celui-ci.</li> </ul>
(Informations supplémentaires dont je souhaite faire état – facultatif)
Signature:

## **ANNEXE II**

# Composition du Comité d'audit

- James A. Rose, ressortissant des États-Unis d'Amérique. Son mandat a débuté le 30 juillet 2014 et s'achèvera le 29 juillet 2017.
- ➤ Irena Petruškevičiené, ressortissante lituanienne. Son mandat a débuté le 30 juillet 2014 et s'achèvera le 29 juillet 2017.
- Suresh Kana, ressortissant sud-africain. Son mandat a débuté le 15 novembre 2015 et s'achèvera le 14 novembre 2018.
- Elaine June Cheung, ressortissante chinoise. Son mandat a débuté le 15 novembre 2015 et s'achèvera le 14 novembre 2018.
- Omkar Goswami, ressortissant indien. Son mandat a débuté le 15 novembre 2015 et s'achèvera le 14 novembre 2018.

# **ANNEXE III**

ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT AVRIL 2015-MARS 2016				
	JUIN 2015	DÉCEMBRE 2015	MARS 2016	
Séance à huis clos avec le Bureau du Conseil d'administration	√	√	√	
Séance à huis clos avec la Directrice exécutive	٧	√	√	
Opérations	√	$\sqrt{}$	√	
Questions intéressant l'évaluation	V			
Comité des placements			<b>√</b>	
Questions intéressant le contrôle:				
- Audit externe	√	$\sqrt{}$	√	
– Audit interne	√	√	√	
États financiers			√	
Comptabilité			√	
Gestion de la performance et des risques	<b>V</b>	√	<b>√</b>	
Questions intéressant les ressources humaines				
Contrôle interne	√	√	√	
Questions éthiques	V	√		
Questions juridiques	V		√	
Allégations d'irrégularités	V	√	<b>√</b>	
Questions financières et budgétaires	1	<b>V</b>	1	

# Liste des sigles utilisés dans le présent document

IPSAS Normes comptables internationales pour le secteur public